

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 30/09/2024 - 7196 - 2022 B 00310 - 911 950 665 - 2 SILVA

« Copie certifiée conforme à l'original, le président »

①

BILAN-ACTIF

*Dasile*

DGFIP N° 2050-SD 2023

cerfa

N° 15949 \* 05

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS 2 SILVA		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		722 IMPASSE PEYREMAIL 47110 STE LIVRADE SUR LOT				
SIRET		9 1 1 9 5 0 6 6 5 0 0 0 1 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 9		Durée de l'exercice précédent* <input type="text"/>		
				Exercice N clos le 31 01 09 21 02 23		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	10 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
			Constructions	AP	AQ	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	162 545
			Autres immobilisations corporelles	AT	AU	150 042
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE	115		
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH		BI	3 144		
TOTAL (II)		BJ	BK	325 845	78 440	247 406
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	10 818	10 818
		En cours de production de biens	BN	BO	24 727	24 727
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	CRÉANCES	Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 800	1 800
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	58 928	58 928
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	9 998	9 998
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	48 576	48 576		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	703	703	
	TOTAL (III)	CJ	CK	155 549	155 549	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	481 395	78 440	402 955
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

N° 2050-SD Editions Informatiques Comptables 2023

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2 SILVA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000 )	DA 2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC
	Réserve légale (3)	DD
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG
	Report à nouveau	DH
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI 34 848
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées*	DK
	<b>TOTAL (I)</b>	DL 36 848
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
<b>TOTAL (II)</b>		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	<b>TOTAL (III)</b>	DR
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS
	Autres emprunts obligatoires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 266 372
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV 49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 56 209
	Dettes fiscales et sociales	DY 43 477
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA	
Compte de régu.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC 366 107
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 402 955
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
		ID
		IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 148 281	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2 SILVA</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		TOTAL I				1		2		3	
INCORP.		TOTAL II				KD		KE		KF	
		Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles						KE		KF	
										10 000	
		TOTAL III				LN		LO		LP	
										350 187	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ	
										363 446	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		4	
INCORP.		TOTAL I				1					
		TOTAL II				IO		LW		IX	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles						10 000			
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØM	
								37 600		325 845	
		TOTAL IV				I3		NK		2H	
								3 259			
		TOTAL IV				I3		NK		2H	
								3 259			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØM	
								37 600		325 845	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	
		TOTAL III				IY		NH		NI	
								37 600		312 587	

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2 SILVA</b>											Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH					
<b>TOTAL I</b>			RK		RM		RN		RO					
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
Constructions			PR		PS		PT		PU					
Sur sol d'autrui			PV		PW		PX		PY					
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PZ		QA	40 730	QB	983	QC	39 747				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			QD		QE	1 454	QF	34	QG	1 420				
Autres immobilisations			QH		QI	37 703	QJ	1 347	QK	36 356				
Matériel de transport			QL		QM	917	QN		QO	917				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QP		QR		QS		QT					
Emballages récupérables et divers			QU		QV	80 804	QW	2 364	QX	78 440				
<b>TOTAL II</b>			ØN		ØP	80 804	ØQ	2 364	ØR	78 440				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>														
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6		
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
<b>TOTAL I</b>		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
Sur sol propre		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Sur sol d'autrui		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. gales, agenc et am. des const.		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations incorporelles		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
Inst. gales, agenc am. divers		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
Matériel de transport		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Mat. bureau et inform. mobilier		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
Emballages récup. et divers		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
<b>TOTAL II</b>														
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
<b>TOTAL III</b>														
<b>Total général (I + II + III)</b>		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>		NW						NY						NZ
<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>														
<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>														
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>														
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 SILVA</b>				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 144	UV	3 144	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	58 928		58 928					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 219		4 219				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 779		5 779					
	Charges constatées d'avance		VS	703		703					
	<b>TOTAUX</b>			VT	72 773	VU	72 773	VV			
	RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	266 372		48 546		187 587			30 239
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	56 209		56 209						
Personnel et comptes rattachés		8C	15 300		15 300						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 647		16 647						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	6 169		6 169					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 323		2 323					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 038		3 038					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	49		49						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	366 107	VZ	148 281		187 587		30 239	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	324 600	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	58 283	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 SILVA</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :		
		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input type="checkbox"/> ET		3 0 0 9 2 3		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA 34 848		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) )	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	108	
	Amendes et pénalités	WJ	108	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	SW M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				<b>TOTAL I</b>		
				<b>41 125</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées au taux de 0 %				
		- imposées au taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					
	Majoration d'amortissement *					
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5
	ZFU-TE (art. 44 octies A)	OV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	41 125	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)					<b>41 125</b>	
				XN		
				XO		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise		SAS 2 SILVA		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges*					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation*					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>			YN	YO	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

N° 2058-B-SD Editions Informatiques Comptables 2023

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 SILVA</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG						
	TOTAL I	ØF			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	39 933
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	27 082			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	31 912
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	243 799			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	342 727
IMPÔTS ET TAXES	- CFE, CVAE										YW	3 488
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	10 204			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX	13 692
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée										YY	127 271
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	107 719
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *										ØB	280 883
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA					Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
							Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD					Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
							Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH					N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

Désignation de l'entreprise : **SAS 2 SILVA** Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1	Décors de façade	200	17		183
	2	Panneau de signalisat	200	17		183
	3	Nissan Atleon GB-069-	10 500	481		10 019
	4	Toyota Land Cruiser 1	18 000	830		17 170
	5	Tracteur Renault Truc	5 000	36		4 964
	6	Découpeuse Stihl TS42	700	195		505
	7	Découpeuse Stihl TS42	1 200	251		949
	8	Echafaudage	500	209		291
	9	Manitou	1 000	202		798
	10	Règle vibrante	300	125		175
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations*	1	0	(183)	(183)			
	2	0	(183)	(183)			
	3	10 000	(19)	(19)			
	4	17 373	203	203			
	5	833	(4 131)	(4 131)			
	6	0	(505)	(505)			
	7	0	(949)	(949)			
	8	0	(291)	(291)			
	9	500	(298)	(298)			
	10	0	(175)	(175)			
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			(6 531)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS 2 SILVA**Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter (2+3-4-5) ⑥
	À 19 %, ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % Ou À 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 2023

*Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code  
général des Impôts)*

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 SILVA</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 2 SILVA		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 25032022		et clos le : 30092023	
Données en nombre de mois		1	9
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	9
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	8
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 220 195
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	11 897
<b>TOTAL 1</b>		OX	1 232 092
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	16
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	35 545
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	35 561
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats		ON	347 163
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	315 645
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	27 082
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	244
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	690 134
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			577 519
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	577 519
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	778 163
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	9
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	2 5 / 0 3 / 2 0 2 2
Date de cessation		HR	3 0 / 0 9 / 2 0 2 3
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2023

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE	3 0 0 9 2 0 2 3	N° SIRET	9 1 1 9 5 0 6 6 5 0 0 0 1 6
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SAS 2 SILVA		
ADRESSE (voie)	722 IMPASSE PEYREMAIL		
CODE POSTAL	47110	VILLE	STE LIVRADE SUR LOT
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES P4 200
<b>I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :</b>			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
<b>II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :</b>			
Titre (2)	M	Nom patronymique	ALVES FERNANDES DA SILVA
		Prénom(s)	DANIEL
Nom marital		% de détention	49,00
		Nb de parts ou actions	98,00
Naissance : Date	16041993	N° Département	
		Commune	MOGADOURO
		Pays	PORTUGAL
Adresse : N°	97	Voie	AVENUE DE BIAS
Code postal	47300	Commune	VILLENEUVE SUR LOT
		Pays	FRANCE
Titre (2)	M	Nom patronymique	ALVES FERNANDES DA SILVA
		Prénom(s)	DIDIER
Nom marital		% de détention	49,00
		Nb de parts ou actions	98,00
Naissance : Date	25061998	N° Département	47
		Commune	VILLENEUVE SUR LOT
		Pays	FRANCE
Adresse : N°	13	Voie	AVENUE BAGNARIA ARSA
Code postal	47110	Commune	STE LIVRADE SUR LOT
		Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**2 SILVA**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 722 Impasse de Peyremail**  
**47110 Sainte Livrade sur Lot**  
**911 950 665 RCS Agen**

---

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU VINGT MARS DEUX-MILLE VINGT-QUATRE**

**PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 108 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 16 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT**

**Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 848 euros de la manière suivante :

**Origine**

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 34 848 euros.**

**Affectation**

**Dotation aux réserves :**

- Dotation à la réserve légale, soit 200 euros

**Report à nouveau :**

- Au report à nouveau, soit 34 648 euros.
- Solde du report à nouveau, soit 34 648 euros.

**Rappel des dividendes distribués**

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

**TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur la convention de la location immobilière qui y est mentionnée.

**QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES**

**FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**2 SILVA**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 722 Impasse de Peyremail**  
**47110 Sainte Livrade sur Lot**  
**911 950 665 RCS Agen**

« copie certifiée conforme à l'original, le président <sup>AF</sup>  
~~Desilva~~

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU VINGT MARS DEUX-MILLE VINGT-QUATRE**

Le vingt mars deux-mille vingt-quatre, à huit heures, les associés de la Société 2 SILVA se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 722 Impasse de Peyremail 47110 Sainte Livrade sur Lot, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du premier mars 2024.

Monsieur Alves Fernandes Da Silva Daniel préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions.

Le Président de Séance constate que le quorum prévu par l'article 19 des statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Compte tenu de l'ordre du jour de l'assemblée et de la nature des délibérations proposées, cette feuille de présence mentionne également l'identité des associés participant à l'assemblée par visioconférence, dans les conditions prévues par les statuts de la société, qui sont réputés présents.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus au Président ;

AFS

- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 108 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 16 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 848 euros de la manière suivante :

#### **Origine**

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 34 848 euros.**

#### **Affectation**

#### **Dotations aux réserves :**

- **Dotations à la réserve légale, soit 200 euros**

#### **Report à nouveau :**

- **Au report à nouveau, soit 34 648 euros.**
- **Solde du report à nouveau, soit 34 648 euros.**

AFS

### **Rappel des dividendes distribués**

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur la convention de la location immobilière qui y est mentionnée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

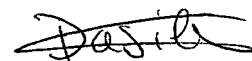
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président de Séance**  
Alves Fernandes Da Silva Daniel



AFS